

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220929-004****du 29 septembre 2022****n°004****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (27) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (9) : Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
 Jeannie MARECOT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
 Hubert PREHER donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
 Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
 Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
 Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Elsa FARHAT donne pouvoir à Michel FRESNEAU
 Flavy FRUCHON donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE
 Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Claude BAUDRY

EXCUSES (3) : Séverine BART, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022

Le présent projet de décision modificative n°2 pour 2022 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte principalement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses.

Les principaux mouvements sont l'inscription de crédits complémentaires

en fonctionnement

- pour les charges de personnel suite à l'augmentation du point d'indice, les augmentations du SMIC, le paiement de plusieurs capitaux décès, un changement de périmètre des contractuels au niveau de la direction de l'éducation... (694 400 €) ;

- pour augmenter les montants de fiscalité et dotations et participations suite aux notifications reçues (703 500 €).

en investissement

- pour verser une subvention à Grand Châtellerault relative à la participation de la Ville aux travaux du Tiers Lieu (240 000 €)

- afin d'anticiper des besoins supplémentaires ou des virements de crédits (217 570 €)

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220929-004****du 29 septembre 2022****n°004****page 2/3**

- pour l'ajustement des crédits de l'AP/CP Lac OIR Renardières (60 180 €)

équilibrés par des subventions à recevoir suite à notification de fonds alloués dans le cadre du plan France Relance consacré au financement d'aménagements cyclables.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte uniquement un complément de crédits pour les charges du personnel suite à l'augmentation du point d'indice (10 100 €) équilibré par une recette

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération n° 2 du conseil municipal du 27 janvier 2022 adoptant le budget primitif 2022,

VU la délibération n° 4 du conseil municipal du 19 mai 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022,

VU la délibération n° 5 du conseil municipal du 7 juillet 2022 adoptant la décision modificative n° 1,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220929-004****du 29 septembre 2022****n°004****page 3/3**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	703 500 €	703 500 €	517 750 €	517 750 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	703 500 €	703 500 €	517 750 €	517 750 €

Budget annexe des parcs de stationnement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	10 100 €	10 100 €	€	0 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	10 100 €	10 100 €	€	€

Vote : Adopté à l'unanimité

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 03/10/2022

Pour ampliation,
 Pour le maire et par délégation,
 La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
 Céline NICOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

